Éducation et formation: programme eLearning 2004-2006 d'intégration des technologies de l'information

2002/0303(COD) - 19/12/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un programme pluriannuel 2004-2006 pour l'intégration des TIC dans les systèmes d'éducation et d'information : programme e-Learinng. CONTENU : la Commission a adopté une proposition de programme sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les systèmes d'éducation et de formation (e-Learning). Ce programme doté d'un budget de 36 mios EUR sur 3 ans, répond à l'appel des Conseils européens de Lisbonne, Stockholm et Barcelone de mieux intégrer les TIC dans l'éducation et la formation et d'atteindre l'objectif de faire de l'Union européenne, d'ici à 2010, l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde. Plusieurs politiques communautaires contribuent déjà au développement du e-Learning : la politique régionale, la recherche, certains programmes d'éducation comme SOCRATES et LEONARDO, etc. Les principaux objectifs du programme sont les suivants : 1) lutter contre la fracture numérique : il s'agit de soutenir, par des projets de recherche et d'analyse, la mise au point de méthodes d'alphabétisation numérique, en particulier pour les citoyens européens qui ont des difficultés à accéder à l'éducation et à la formation traditionnelles. Ce travail de recherche sera logiquement complété par le soutien à des projets innovants de lutte contre la fracture numérique, par exemple le développement d'outils et de contenus éducatifs pour les jeunes leur facilitant l'apprentissage des TIC en utilisant l'approche des jeux interactifs ou encore la création de services virtuels, accessibles à tous, d'apprentissage de la citoyenneté ou du dialogue entre les cultures. Le programme encouragera également des échanges de bonnes pratiques et des projets de coopération (réseaux, associations, pouvoirs publics, partenariats public-privé, etc.), favorisant la prise de conscience du potentiel offert par les TIC pour l'acquisition de connaissances par les populations marginalisées; 2) promotion de campus virtuels : il s'agit de promouvoir, en soutenant des projets d'accords entre universités, le recours aux TIC dans des domaines comme la mobilité des étudiants et des enseignants, la qualité de l'enseignement et la reconnaissance mutuelle des curriculums donnant une dimension supplémentaire au ·processus de Bologne·. La mobilité virtuelle devrait, dans l'approche retenue par ce programme, rester complémentaire de la mobilité réelle telle qu'elle est organisée dans le cadre d'ERASMUS et, à partir de 2004, d'ERASMUS WORLD. Le programme e-Learning soutiendra en outre la création de quelques campus universitaires virtuels communs à au moins trois États membres et consistant en la mise au point de cours communs ·en ligne·, accompagnés d'offres de mobilité virtuelle pour leurs étudiants et donc de curriculums mixtes ·réels-virtuels·. La mise en réseaux des universités virtuelles en Europe sera encouragée, ainsi que le développement de modèles de partenariats public-privé dans le domaine de l'enseignement supérieur; 3) Jumelages scolaires par Internet : l'idée est que chacune des 150.000 écoles secondaires de l'Union ait conclu d'ici à 2006 une convention de jumelage virtuel avec une ou plusieurs écoles d'autres États membres ou de pays tiers, permettant ainsi à toutjeune européen de participer au cours de sa scolarité à un projet de coopération avec d'autres élèves d'autres pays via l'Internet. S'il incombe avant tout aux États membres de mettre en place les conditions rendant possibles ces jumelages, comme une formation appropriée des enseignants ou la mise à disposition d'un ·budget jumelage· pour chaque école, le programme e-Learning apportera un soutien à la réalisation de cet objectif. Concrètement, le programme créera un réseau de soutien aux jumelages scolaires virtuels, formé d'enseignants expérimentés dans ce domaine et fournissant conseils et soutien pédagogique. Il aidera aussi à la création d'une plate-forme Internet d'information, de contacts et d'échanges de bonnes pratiques qui aideront les écoles à mettre en place ou à améliorer leur jumelage virtuel. Enfin, il est prévu que le programme soutienne des actions de communication sur les jumelages scolaires : concours et prix, publications, etc. Parmi les autres instruments dont ce programme prévoit le financement figure une

structure virtuelle (de type ·portail Internet européen sur le e-Learning·) d'information, de coopération et d'échange de bonnes pratiques. Ce programme prévoit aussi la participation de l'Union européenne aux projets internationaux menés dans ce domaine par des institutions comme l'UNESCO ou l'OCDE.